



Trois politiques sont financées par les FESI : la politique de cohésion économique, sociale et territoriale ; la politique de développement rural ; la politique des affaires maritimes et de la pêche. Cinq fonds sont dédiés à ces politiques :

- le **Fonds social européen + (FSE+)** au titre de la promotion de l'accès à l'emploi durable, de l'inclusion sociale, de l'éducation et de la formation ;
- le **Fonds européen de développement régional (Feder)** au titre de la recherche, de l'innovation, du développement des technologies de l'information, de la transition énergétique et des coopérations territoriales européennes ;
- le **Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)** au titre du développement des territoires ruraux européens et d'un secteur agricole plus équilibré et respectueux du climat ;
- le **Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa)** pour la promotion des filières de la pêche et d'une aquaculture plus durable et compétitive ;
- le **Fonds de cohésion** pour le développement des réseaux transeuropéens et l'environnement.

Que sont les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) ?

Tous les sept ans, l'Union européenne définit un Cadre financier pluriannuel (CFP) aussi appelé programmation. Suite à l'approbation du Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne a voté, le 17 décembre 2020, un budget de 1 824 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Cette stratégie pluriannuelle de l'UE se concentre sur cinq priorités : une Europe plus **intelligente**, une Europe plus **verte**, une Europe plus **connectée**, une Europe plus **sociale**, une Europe plus **proche des citoyens**.

Les fonds européens sont dits en **gestion partagée**, c'est-à-dire qu'un budget est alloué aux Etats-membres. Chaque Etat décide des modalités de gestion de ces fonds sur son territoire. Par conséquent, chaque Etat membre doit dans le même temps négocier sa propre stratégie avec la Commission, en fonction de son contexte socio-économique. En France, les fonds sont gérés par l'Etat et par les Conseils régionaux. Les fonds européens font l'objet d'un accord de partenariat. Il s'agit d'un contrat entre la Commission et l'Etat membre qui s'engage sur la mise en œuvre et l'utilisation des fonds.

Le FEDER, FSE+ et FEAMPA seront mis en œuvre aux moyens de programmes régionaux ou nationaux ou de coopération territoriale européenne (Interreg). Le Fonds Social Européen + (FSE+), créé en 1957 est le plus vieux fonds de la politique de cohésion de l'Union européenne. Il constitue le principal instrument de promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale.

Les FESI et le handicap

Le FESI qui intervient le plus en matière de handicap est le **FSE+** puisqu'il est destiné à l'inclusion sociale et professionnelle. Au sein de l'Union européenne, 51% des personnes en situation de handicap ont un emploi contre 75% des personnes sans handicap, il est par conséquent nécessaire d'assurer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap avec un parcours adapté à leurs besoins. Ainsi, deux priorités du FSE+ y veillent : la Priorité 1 : « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ ou des exclus », ainsi que la Priorité 4 : « Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain ».

Le **FEDER** peut également être une source de financement pour des projets en lien avec le handicap. Pour la programmation 2021-2027, en France, le FEDER est doté d'un budget de 9,1 milliards d'euros. En outre, l'inclusion sociale est l'un des 11 domaines dans lesquels les fonds européens investissent. Par exemple, entre 2016 et 2020 ce fonds a notamment financé le programme sectoriel **Interreg - I SAID** (Interregional platform for Innovation in Self-determination, Autonomy and Inclusion in people with Disability). En outre, le FEDER a également financé à hauteur de 60% le **projet DOMO** (Decide on my own) en Hauts-de-France afin de faciliter l'accès et le maintien en logement autonome ou semi-autonome à des personnes en situation de handicap intellectuel. Dans le cadre de la programmation 2021-2027, la France bénéficie d'une enveloppe de **9,1 milliards d'euros au titre du FEDER**. Le rôle des régions étant essentiel dans la distribution des financements des fonds européens, chaque région dispose d'un site internet dédié qui rassemble les informations spécifiques à destination des porteurs de projets.

Comment bénéficier des FESI ?

Afin de pouvoir bénéficier des subventions des FESI, il est nécessaire de répondre à un appel à projets et de déposer une demande de financement. Pour la **programmation actuelle**, la période de réalisation définie pour les projets soutenus par le FSE+ peut être comprise entre le 01/01/2021 et le 31/12/2029 et se limitent, en France, à une région donnée. En France, le **budget alloué au FSE+ est de 6,7 milliards d'euros**.

Les démarches visant à obtenir une aide du FSE+ sont entièrement gratuites. Il y a neuf étapes à suivre pour établir une demande de subvention FSE + :

1/ La procédure étant entièrement dématérialisée dans un souci de promotion de l'E-cohésion, il est nécessaire d'effectuer la demande de financement sur la plateforme **Ma Démarche FSE+**.

2/ Instruction du dossier par le service gestionnaire.

3/ Programmation du dossier, qui consiste au choix des projets par un comité de programmation régional ou national.

4/ Etablissement d'une convention (et de ses avenants).

5/ Visites sur place pour vérifier le bon déroulement du projet.

6/ Bilans et demandes de paiement.

7/ Contrôle de service fait, qui est la vérification administrative, physique et comptable du bilan d'exécution.

8/ L'étape huit est le paiement.

9/ Archivage : tous les documents relatifs au projet sont archivés en un dossier unique pour une durée qui dépendra du montant de subvention alloué.

Europe en France - Programmation 2021-2027

FSE+ - Qu'est-ce que le Fonds Social Européen

Le Fonds social européen en France

Budget à long terme de l'UE pour la période 2021-2027

**POUR ALLER
PLUS LOIN ...**

Conseil Français des personnes Handicapées pour les affaires
Européennes et internationales (CFHE)

www.cfhe.org - delegationpermanente@cfhe.org



@cfhe_europe